

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 7 MARS 2022

1) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 DRESSES PAR LE COMPTABLE PUBLIC

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2021.

2) APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 DRESSES PAR LE MAIRE

Les comptes administratifs sont approuvés par l'ensemble des conseillers municipaux présents, le maire se retirant de la salle lors de ce vote.

3) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le résultat de fonctionnement 2021 de 140 559,03 € a été affecté en totalité en réserves d'investissement 2022

4) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE DE L'EXERCICE 2021

Le résultat d'exploitation 2021 de 16 901,60 € a été reporté en totalité en section d'exploitation 2022

5) AUTORISATION DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022

Le conseil municipal autorise le maire à mandater les dépenses d'investissement à hauteur 54 000 € représentant 7,40 % des dépenses d'investissement 2021, avant le vote du budget 2022. Ces montants seront repris au vote du BP.

6) DEMANDE DE LA COLLECTIVITE DE CHASPUZAC : REVISION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE ANNUELLE A COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 PAR AVENANT 2

La participation financière versée pour chaque enfant scolarisé à l'école de Chaspuzac est fixée à 600€ à compter de l'année scolaire 2021/2022. Une dizaine d'enfants est scolarisée actuellement dans cet établissement.

7) ADHESION A LA MISSION REGROUPANT « ASSISTANCE PROGICIELS » et « DEMATERIALISATION DES PROCEDURES » PROPOSEE PAR LE CDG43

Ces 2 missions, assistance de 1^{er} niveau à l'utilisation des progiciels de gestion Berger-Levrault et dématérialisation des procédures pour l'envoi notamment des actes soumis au contrôle de légalité et la transmission des flux comptables en trésorerie, arrivant à leur terme, le CDG43 propose de les regrouper en une seule et unique convention, jusqu'au 31/12/2026, pour un coût annuel de 750€. Ce sont des outils nécessaires à la gestion de la commune.

8) ADHESION AU SERVICE DE MUTUALISATION DE LA COLLECTE, GESTION ET CONTRÔLE DES REDEVANDES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROPOSE PAR LE SDE43

Le SDE43 gèrera désormais la collecte, la gestion et le contrôle de cette redevances. La recette sera reversée intégralement à la commune. Cette redevance est due par les opérateurs de communications électroniques. Ce service est entièrement gratuit pour la commune.

9) ADHESION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES AU SEIN DE LA COLLECTIVITE PROPOSE PAR LE CDGFPT 43

Une convention est signée avec le centre de gestion qui assurera cette mission. Cette mission est gratuite pour la collectivité affiliée au CDG43.

10) COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE POUR L'ELECTION PRESIDENTIELLE DES 10 ET 24 AVRIL

Les bureaux de vote ont été constitués avec une permanence par conseiller et deux permanences pour le maire. Ils seront ouverts de 8h à 19h.

11) QUESTIONS DIVERSES

- Suite à la destruction des serveurs qui hébergeaient le site internet de la commune, celui-ci doit être reconstruit. De nombreuses heures de travail seront nécessaires et le conseil municipal a décidé de rémunérer Vincent Viallet, conseil municipal, pour assurer cette mission. Le montant a été fixé à 200 euros. La société Net 15 a fait un effort supplémentaire pour le dédommagement de la commune à hauteur de 325€, l'équivalent de 6 mois d'abonnement.
- Le recensement de la commune est terminé. Le nombre de personnes recensées est stable par rapport au dernier recensement : 604 personnes.
- Le logement situé dans l'assemblée de Saint-Vidal sera libre au 1^{er} avril 2022. Le conseil municipal décide de proposer cet hébergement à la préfecture pour l'accueil d'une famille ukrainienne.
- Chaque année, la fête mondiale du jeu est organisée sur le département. La commune de Saint-Vidal est candidate pour accueillir cet événement en mai 2023. Ce projet est porté par la municipalité en partenariat avec les associations locales et l'appui de la communauté d'agglomération.

- Courant avril, la commune procèdera à la régularisation d'un échange de terrain à Chazelles qui a été fait depuis des années. Un chemin avait été ouvert pour le passage des tracteurs. Cet échange d'une surface approximative de 300m² concerne les consorts Mathieu.
- De petits travaux sont à prévoir pour l'installation de la fibre dans l'ancienne école de Saint-Vidal à la demande d'un locataire.
- Les panneaux photovoltaïques situés sur le local communal à Locussol ont été nettoyés début mars 2022.
- Les nouveaux propriétaires du restaurant situé dans le bourg de Saint-Vidal devrait rouvrir l'établissement en avril 2022 sous le nom de « L'Estampille ». Le conseil municipal fixe le loyer mensuel à 1 300€ pour une durée de 1 an.
- Plusieurs commissions se réuniront ces prochaines semaines : commission des impôts le 17 mars à 11h, commission de révision des listes électorales le 17 mars à 18h30 et la commission des finances (date non décidée). Le vote du budget se fera avant le 15 avril.
- Le lundi 14 mars, une visite de la fin du chantier du village de Chazelles aura lieu en fin de matinée avec plusieurs élus locaux.
- La cérémonie commémorative du 60^{ème} anniversaire de la fin de la guerre en Algérie aura lieu le dimanche 10 avril. Messe à 9h30 suivie du rassemblement au monument aux morts et dépôt de gerbe ; Verre de l'amitié à l'issue de la cérémonie à la salle communale.